

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 13 (1921)
Heft: 5

Rubrik: Au Bureau international du travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie publique

Le chômage en Suisse. Le bulletin officiel de l'office fédéral du travail, *Le Marché suisse du travail*, publie dans son numéro 15 une statistique du chômage à la date du 25 avril d'où nous extrayons ce qui suit:

Groupes professionnels	Chômeurs totaux			Chômeurs secourus
	Hommes	Femmes	Total	
Exploit. des mines, tourbières	193	—	193	68
Agriculture et jardinage . . .	600	8	608	177
Sylviculture, pêche	312	—	312	85
Alimentation et boissons . . .	624	556	1,180	893
Industries du vêtem. et du cuir	666	340	1,006	573
Industries du bâtim., peinture	4,130	—	4,130	1,452
Industries du bois et du verre	1,184	40	11,124	619
Industrie du textile	5,698	6,204	1,902	8,309
Papier et arts graphiques . . .	423	107	530	301
Industrie chimique	465	—	465	265
Métallurgie	5,325	254	5,579	3,369
Horlogerie	6,556	2,977	9,533	7,261
Commerce et administration	1,350	322	1,672	716
Industrie hôt., cafés, pensions	364	196	560	104
Transports	342	—	342	156
Professions libér. et intellect.	493	40	533	78
Service de maison	9	565	574	73
Pers. sans connaissances prof.	6,798	808	7,606	2,781
	35,532	12,417	47,949	27,280

Il faut ajouter à ce total 95,374 chômeurs partiels ce qui fait en tout 143,323 personnes atteintes directement par la crise.



Au Bureau international du Travail

La septième session du conseil d'administration du Bureau international du travail s'est tenue à Genève les 12, 13 et 14 avril dernier.

Le secrétaire de l'Union générale des travailleurs espagnols, notre camarade Caballero, avait adressé au Bureau international du travail un mémoire sur les atteintes à la liberté syndicale. Ce rapport ayant été publié par le B. I. T., le représentant du gouvernement espagnol a demandé que dans le cas où son gouvernement jugerait opportun de présenter un mémoire en réponse au rapport de l'Union générale des travailleurs espagnols, ce mémoire fût également publié par le Bureau international du travail. Cette proposition a été prise en considération par le conseil.

Le conseil a accepté l'invitation qui lui a été adressée par la Société des nations de déléguer 6 de ses membres à la commission temporaire chargée de remplir auprès du conseil de la Société des nations un rôle consultatif en vue d'étudier la question de la réduction des armements et de la fabrication *privée* des munitions et du matériel de guerre. Les ouvriers ont désigné les camarades Jouhaux (France), Oudegeest (Pays-Bas) et Thorberg (Suède). Le groupe patronal a refusé de participer au scrutin; il a également refusé de se faire représenter dans cette commission de désarmement. Les patrons n'accepteront ce mandat que si leurs gouvernements respectifs les y invitaient.

Le conseil a pris connaissance de la situation des conventions de Washington dans les divers Etats. Dans la plupart des pays, elles sont soumises à l'approbation des parlements; des résultats appréciables ont

déjà été obtenus en dépit des difficultés et des lenteurs du travail parlementaire.

Le point 6 de l'ordre du jour portant « Interdiction de l'emploi de la céruse dans la peinture », le conseil décide de l'interpréter en ce sens qu'il ne visera pas seulement l'emploi de la céruse dans la peinture en bâtiment, mais d'étendre son interdiction à tous les genres de peinture.

Pour l'étude des questions d'hygiène industrielle, le conseil a décidé de mettre à exécution le vœu adopté à Washington et de constituer une commission consultative mixte, dont feraient partie des représentants des gouvernements, des employeurs et des ouvriers.

Une motion du groupe patronal tendant à donner aux recherches et enquêtes du Bureau international un caractère purement documentaire et à les limiter aux questions préalablement déterminées par le conseil et rentrant dans le domaine exclusif de la législation internationale du travail, donna lieu à une longue discussion. Un grand nombre de membres ont insisté pour qu'aucune limitation ne soit apportée par le conseil lui-même aux attributions qui lui ont été confiées par le traité de paix, dans le préambule de sa partie XIII. Les représentants ouvriers en particulier ont déclaré que les organisations ouvrières auraient peine à comprendre une interprétation restrictive des termes de ce préambule. La proposition patronale a été repoussée finalement par 16 voix contre 6. En présence de ce vote, les patrons déclarèrent vouloir en appeler à la cour permanente de justice internationale pour soumettre ce différent à son appréciation.

L'opposition patronale à l'activité du Bureau international du travail provient surtout de la grande enquête sur la production que ce dernier organise sous la direction éminente du camarade Milhaud, professeur à l'université de Genève. Les patrons français, par circulaire, recommandent à leurs membres de ne pas répondre au questionnaire du B. I. T. Pourquoi craignent-ils tant la lumière sur cet important problème? Craignent-ils peut-être que cette enquête sur la production ne vienne justifier la journée de 8 heures qu'ils abhorrent tous?

Sur le rapport de la commission du règlement, le conseil a adopté une résolution proposant à la conférence internationale du travail, qui se réunira à Genève le 25 octobre 1921, de recommander aux groupes des délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers, de tenir compte à l'expiration du mandat actuel du conseil en 1922, de la nécessité d'assurer une répartition raisonnable des sièges entre les pays européens et les pays extra-européens.

Une motion demandant l'établissement d'un lien permanent entre le conseil d'administration et l'assemblée générale de la Société des Nations a été adoptée, en principe, malgré l'opposition patronale.

La prochaine séance du conseil d'administration a été fixée au 5 juillet prochain à Stockholm.



Dans les fédérations syndicales

Ouvriers sur bois. Un tableau sur les recettes et les dépenses de la Fédération des ouvriers sur bois en 1920, publié dans la *Holzarbeiterzeitung*, nous indique ce qui suit: Le total des recettes a été de fr. 678,961 (dont fr. 549,963 provenant des cotisations ordinaires et fr. 59,014 des cotisations extraordinaires). Le total des dépenses est de fr. 499,812. Le *secours de chômage* fut versé à 790 membres pour 11,686 jours et une somme total de fr. 27,154 (dont fr. 15,835 pour le dernier tri-